Climat, biodiversité:

s'allier pour préserver les forêts tropicales

Conférence

Pierre Henri Guignard, ancien ambassadeur, secrétaire général de la COP 21 et envoyé spécial pour la préservation des forêts tropicales

Saint-Germain-en-Laye, Samedi 18 novembre 2023, 15 heures

Avant tout, deux choses : d'abord, je ne suis pas ingénieur agronome. Je ne suis expert en rien non plus, je suis un diplomate. Mon lien avec la forêt est celui de tout un chacun. Au terme d'un parcours diplomatique un peu atypique, orienté autour de la communication, du multilatéralisme, du travail de cabinet et de longs séjours sur le continent américain, au nord comme au sud, mon ultime mission professionnelle a été de créer une alliance, une alliance pour la préservation des forêts tropicales. Climat, biodiversité : s'allier pour préserver les forêts tropicales : c'est ce dont je viens vous parler, et de deux ou trois autres choses aussi.

Il y a près de 50 ans, envoyé comme « coopérant » au Pérou, je survolais pour la première fois l'Amazonie. À l'époque, le vol d'Air France qui reliait Paris à Lima, faisait une fois par semaine escale à Manaus. Je découvrais du ciel un univers différent que j'allais retrouver très vite en me rendant à flanc de Cordillère des Andes, là où le grand fleuve puise ses sources et sa puissance.

Ainsi que l'écrit François-Michel Le Tourneau dans son excellent ouvrage *L'Amazonie, Histoire, géographie et environnement,* publié par le CNRS en 2019 - que je vous invite vivement à lire si le sujet vous intéresse —« il n'y a pas une mais plusieurs Amazonie, que l'on peut définir en fonction de leurs caractéristiques écologiques, de leur peuplement, de leur relief... et il n'y a pas un mais plusieurs dizaines de types de forêts tropicales ou équatoriales dans cet ensemble géographique, et c'est en fait uniquement l'absence de familiarité des yeux européens ou occidentaux avec cette nature qui permet de parler de '<u>la</u> forêt amazonienne' ».

Au cours de mes pérégrinations dans des régions préservées, riche d'une faune et d'une flore de rêve, je croisais aussi bien des paysans cultivant la coca, que des ingénieurs agronomes français venus planter des palmiers à huile et apporter ainsi ce que nous percevions comme « le progrès ».

Comme me l'a rappelé en 2019 un ambassadeur africain que je rencontrais à l'occasion du début de ma mission sur les forêts, on ne peut vouloir préserver ce biome(un biome est un ensemble d'écosystèmes caractéristique d'une aire biogéographique et nommé à partir de la végétation et des espèces animales qui y prédominent et y sont adaptées) sans prendre en compte ceux qui y vivent et ceux qui en vivent. « La forêt, me dit-il alors, c'est un endroit où l'on nait, un endroit où l'on travaille et un endroit où l'on meurt. » Il y a

en Amazonie aujourd'hui 34 millions d'habitants. Contrairement à ce que nous croyons trop facilement, la forêt ou les forêts, depuis que le continent est peuplé, ont toujours été un environnement façonné par l'homme : les premiers occupants pratiquaient déjà l'élevage mais, mieux que nous, ils avaient compris que l'élément dominant était l'eau et plutôt que d'élever des bœufs, ils élevaient des poissons et des tortues, ce qui est quand même plus malin.

Même si les forêts ont été transformées, les premiers occupants ont respecté un environnement qui était tout à la fois leur base de vie, leur garde-manger et leur pharmacie. Une pharmacie qui existe toujours puisque, dans ces forêts tropicales où l'on retrouve 85 % de la biodiversité terrestre, se trouve une grande partie de la pharmacopée naturelle de l'humanité.

Quelques faits encore avant de venir à notre sujet. Les forêts représentent à la fois l'écosystème terrestre principal réservoir de diversité biologique et celui avec la plus forte capacité d'absorption de carbone. Nous émettons chaque année 11 gigatonnes de CO 2 dans l'atmosphère. C'est beaucoup. Le GIEC nous a rappelé en 2021 qu'à ce rythme, nous atteindrons un réchauffement supérieur à 1,5 degré centigrade au cours des 20 prochaines années, voire avant. À partir de là nous n'avons pas beaucoup de choix. Nous devons réduire les émissions et diminuer la quantité de carbone dans l'atmosphère. Ce n'est pas simple. Mais des solutions existent. La plupart d'entre elles passent par la nature. Les forêts sont au cœur de ces solutions fondées sur la nature et doivent être considérées comme des instruments pour lutter à la fois contre le changement climatique et la perte de la biodiversité.

Cela ne vous a pas échappé, les arbres capturent le CO 2 et le convertissent en biomasse stockée dans le bois et le sol. Nous avons ainsi besoin de plus d'arbres et donc de plus de forêts. Le GIEC considère qu'une augmentation de 25 % de la couverture totale actuelle des forêts permettrait de tendre vers l'objectif de 1,5 degré centigrade prévu par l'accord de Paris signé en 2015, au Bourget pour contenir le réchauffement climatique. Sachant que toutes les forêts ne sont pas égales, il est difficile de prendre à la lettre ces éléments que je viens de rappeler mais je voulais utiliser ces quelques éléments de base pour que soit clair l'objectif qui est le nôtre quand on parle de préservation des forêts. Compte tenu de l'ampleur du défi et de son caractère planétaire, le cadre approprié pour rechercher des solutions est sans doute celui qui rassemble le plus grand nombre de pays : celui des Nations unies.

Ces éléments étant posés et avant de revenir aux forêts, prenons un peu de hauteur.

*

Nous vivons dans un monde censé être meilleur que celui d'avant mais qui est en état de fragmentation. La géopolitique mondiale nous offre un spectre désolant : la planète est en ébullition ; une guerre se déroule depuis plus d'un an et demi aux portes de l'Europe ; le Proche-Orient vient de rechuter gravement et s'enfonce dans un conflit mortifère ; les puissances se font face et mesurent leur force ; la Russie annonce son intention de reprendre les essais nucléaires... L'illusion de la fin de l'histoire et d'une mondialisation heureuse n'est plus.

Comment, dans ces circonstances, ne pas s'interroger sur la pertinence de l'architecture internationale onusienne, au demeurant supposée nous apporter les solutions aux défis environnementaux et climatiques, mise en place au lendemain de la seconde guerre mondiale ? Il y a belle lurette que le conseil de sécurité des Nations unies – que j'ai connu plus efficace - ne suffit pas à maintenir la paix, moins encore à empêcher les conflits. Comment donc ne pas s'interroger sur l'utilité de ces conférences à répétition – ces fameuses COP - qui prétendent préparer l'humanité à faire face aux défis de notre temps, des défis qui menacent jusqu'à notre existence ? Est-il encore possible de s'allier pour répondre aux défis du monde – et plus particulièrement pour sauver les forêts qui sont, cet après-midi, au cœur de notre intérêt ?

Je pose par surcroît cette question en ayant à l'esprit un article publié l'an passé par l'Académie des Sciences des États-Unis, qui m'a beaucoup interpelé car il démontre, probablement à juste titre, au terme d'une étude poussée par une dizaine de chercheurs, que les traités et accords internationaux, à l'exception de ceux portant sur les questions financières et le commerce et contenant des dispositions contraignantes, sont en règle générale sans effet par rapport à l'intention initiale de ceux qui ont pris l'initiative de leur adoption.

Ce constat va naturellement à l'encontre de ce qui est communément admis, c'est-à-dire que les traités et accords sont la pierre d'angle des relations internationales, bilatérales ou multilatérales. Il nous invite à nous interroger sur la pertinence des 250.000 traités et accords existants. Les auteurs de cet article scientifique concluent que les traités ou accords qui ont des effets les atteignent plus par le biais de l'évolution des mentalités accompagnant la négociation et l'adoption des textes et par leur perméabilité dans le tissu social et socioéconomique qu'au travers du respect strict et de la mise en œuvre des dispositions contractuelles.

Ils en déduisent que les accords internationaux qui ont un effet sont ceux qui contiennent des mécanismes d'application évolutifs susceptibles de prendre en compte le contexte constamment mouvant des questions environnementales, humanitaires, liées aux droits de l'homme ou aux questions de sécurité. Ce n'est pas complètement notre sujet mais ces travaux nous donnent une orientation intéressante sur la façon dont nous devrions approcher de manière pragmatique la négociation des conventions internationales et comment nous pourrions à l'avenir créer les conditions d'un impact plus efficace des textes négociés dans les enceintes internationales. Là encore, contentons-nous pour l'instant d'avoir ce constat à l'esprit...

Avant d'évoquer la question plus particulière des alliances au bénéfice des forêts tropicales, je saisis cette occasion pour illustrer ce que je viens de dire par une réflexion inspirée par mon expérience personnelle : dans des circonstances comme celle-ci, on me pose toujours, à moi, ancien secrétaire général de la COP 21, la même question, l'accord de Paris est-il unsuccès ou un échec ?

Ma réponse est toujours la même : le succès de l'accord adopté au Bourget le 12 décembre 2015 réside dans l'adoption même d'un texte que personne n'osait espérer après l'échec des

négociations précédentes et en particulier celui de la COP 15 à Copenhague en 2009. Il s'agit du premier accord universel sur le climat, avec des objectifs chiffrés et des mécanismes de mise à jour réguliers ; ce n'est pas rien !

Le Président François Hollande avait voulu ce sommet, le gouvernement, lui, n'en voulait pas, craignant un nouveau fiasco et donc un risque politique pour la France. Ce succès a finalement été rendu possible par la mobilisation de notre diplomatie mais aussi, et surtout, parce que les planètes se sont alignées opportunément : le 5^e rapport du GIEC publié en 2013, plus probant que les précédents, un certain nombre d'événements météo extrêmes aux États-Unis, des épisodes de pollution en Chine, l'encyclique *Laudato Si !...* tout cela a concouru à construire une dynamique favorable à l'adoption.

Pour que ma réponse soit complète, je suis par ailleurs bien obligé d'admettre que l'Accord de Paris peut aussi se révéler un échec : l'objectif principal est de limiter la hausse de la température mondiale en deçà de 2°C et tout faire pour atteindre les 1,5°C.

Beaucoup considèrent que cette ambition est inatteignable, et que les chances de réaliser cet objectif sont de 1% seulement.

Vont dans ce sens, la difficulté à garantir la transition pour sortir des énergies fossiles, l'attachement de pays comme l'Allemagne ou la Chine au charbon, la volonté des émergents de renvoyer aux pays développés la responsabilité de l'adaptation, et, vous me voyez venir, la progression insensée de la déforestation qui voit les trois bassins majeurs de la ceinture équatoriale se réduire comme peau de chagrin...

Les deux visions – positive et négative - correspondent à la réalité. Au bout du compte, ce qui me paraît important, c'est que les mentalités aient changé profondément. Quand Donald Trump a souhaité retirer son pays de l'Accord de Paris, plusieurs États fédérés, des entreprises et de nombreuses ONGs américaines ont continué leurs efforts et ont réaffirmé leur attachement aux termes de l'accord. Voilà qui donne raison aux chercheurs que j'évoquais tout à l'heure : si l'Accord de Paris peut s'avérer sans effet, l'esprit qui prévaut aujourd'hui est différent et nous disposons d'un marqueur à l'aune duquel juger nos progrès et nos défaillances. Ce n'est pas sans importance.

Pour moi, d'ailleurs, et j'y reviendrai en conclusion, l'un des éléments les plus marquants de ce qui a été fait sur le climat, et notamment pour les forêts, se trouve dans la participation de la société civile, qui fait toute la différence.

Voici donc un long préambule.

Il m'amène à vous dire malgré tout du bien de l'engagement international en faveur du développement durable, dans la logique des conventions de Rio de Janeiro en 1992, découlant elle-même des premières mobilisations sur le sujet de l'environnement en 1972 à Stockholm.

Il reste que, abordée de manière fragmentée, notamment par les trois conventions de Rio (climat, biodiversité et désertification) et des partenariats divers régionaux et sous-régionaux, la protection des forêts ne dispose pas d'un cadre global d'intervention.

Les conventions dites de Rio appellent à la protection de la forêt, mais sans unité de vue : prises en compte à la fois dans les contributions nationalement déterminées (CDN) de la convention sur le climat (CNUCC), au travers du programme de travail élargi sur la diversité biologique forestière de la convention sur la diversité biologique (CDB), et sous l'angle de la dégradation des terres dans la convention sur la lutte contre la désertification (CNULCD), les forêts gagneraient à davantage de cohérence entre les grandes conventions internationales à leur sujet.

Je viens vous dire tout cela pour que nos doutes quant à l'efficacité du multilatéralisme ne nous amènent pas à jeter le bébé du développement avec l'eau du bain : il n'y a pas d'alternative à la mobilisation, bon gré mal gré, de la Communauté internationale.

*

Revenons donc à nos forêts. Le monde compte une superficie forestière totale de 4,06 milliards d'hectares, ce qui correspond à 31 % de la superficie totale des terres. Le domaine tropical compte la plus grande part de forêts du monde (45 %).

Plus de la moitié (54 %) des forêts dans le monde se trouve dans 5 pays uniquement : la Russie, le Brésil, le Canada, les États-Unis et la Chine.

Leur situation doit aujourd'hui s'apprécier au regard de la Déclaration des dirigeants sur les forêts et l'utilisation des terres (dite Déclaration de Glasgow adoptée en décembre 2021 lors de la COP 26), par laquelle 140 pays se sont engagés à stopper le recul des forêts d'ici à 2030 et à apporter un appui à la restauration et à la gestion durable des forêts dans la perspective d'une relance verte et de la lutte contre des crises planétaires multidimensionnelles, parmi lesquelles le changement climatique et la perte de biodiversité.

À ces deux défis planétaires liés à la déforestation, j'ajouterai celui de la santé humaine : la crise sanitaire de la covid-19 a en effet démontré le lien fort entre la santé de nos écosystèmes et celle des populations. Quelle que soit la réalité de l'origine de la dissémination du virus, celle-ci est très probablement le résultat direct ou indirect d'une trop grande proximité initiale entre l'espèce humaine et les espèces animales jusqu'alors protégées par la forêt primaire. Il en irait de même pour Ebola et pour le SIDA. Préserver les forêts, revient donc à lutter pour le climat, à protéger la biodiversité, mais aussi à défendre la santé humaine.

Pour la FAO et pour le Programme des Nations unies pour l'Environnement qui se trouvent au cœur de l'engagement conjoint – ou supposé tel – de la communauté internationale, la restauration et la gestion durable des bassins forestiers passeront par trois étapes liées entre elles

- 1. mettre un terme à la déforestation et préserver les forêts;
- 2. restaurer les terres dégradées et développer l'agroforesterie;
- et 3. assurer une utilisation durable des forêts et créer des chaînes de valeur vertes.

Au-delà de son objectif principal de préservation, la mise en pratique, simultanée et équilibrée, de ces trois solutions peut permettre, dans des conditions de durabilité, de produire des avantages économiques et sociaux pour les pays et leurs communautés rurales, de répondre à une demande mondiale en matières premières qui va croissant et de relever les défis environnementaux.

Chacun en est convaincu, il n'y a pas de temps à perdre — il faut agir aujourd'hui pour maintenir le réchauffement climatique en deçà de 1,5 °C, réduire le risque que de nouvelles épidémies surviennent, assurer à tous la sécurité alimentaire et la nutrition, éliminer la pauvreté, préserver la biodiversité de la planète et donner à l'humanité l'espoir d'un monde meilleur.

*

C'est en 2019 que le président de la République m'a demandé de « m'occuper de l'Amazonie ». Cette invitation faisait suite à un échange de noms d'oiseaux avec le président brésilien, Jair Bolsonaro : la France — qui présidait alors le G7 - s'était émue de voir l'Amazonie brésilienne en flammes et la déforestation encouragée par les autorités de ce pays. Cette mission, à la croisée de mon expérience en Amérique latine et de mon engagement pour le climat, que j'acceptais volontiers, est vite devenue un mandat pour la mise en place d'une « Alliance pour la Préservation des Forêts tropicales et humides ».

En effet, il nous était apparu très vite que la déforestation de la ceinture équatoriale de la planète progressait toujours. Au total, 100 millions d'hectares de forêts auraient disparu en deux décennies (source : FAO, 2020), touchant particulièrement les forêts primaires et les forêts tropicales.

En 2019, l'équivalent d'un stade de football de forêts tropicales était encore détruit toutes les deux secondes. Cette tendance continue de se poursuivre depuis, selon les ONGs et scientifiques qui alertent sur le point de non-retour proche pour les écosystèmes forestiers.

Plusieurs causes sont à l'origine de la déforestation dans les pays tropicaux, au premier rang desquelles la conversion de terres forestières en exploitations agricoles afin de satisfaire la demande des pays consommateurs de matières premières agricoles (huile de palme, soja, cacao, etc.). La pression sur ces ressources exercée par d'autres activités économiques telles que l'exploitation minière ou forestière est également en cause.

J'ouvre ici une parenthèse : j'ai pu constater que les causes de la déforestation sont aussi différentes selon les bassins : en Amazonie, c'est bien sûr la conversion des terres qui se trouve au cœur de cette question avec l'élevage, la culture du soja et l'exploitation minière ; dans le bassin du Congo, l'exploitation des essences précieuses, les mines et la production du charbon de bois sont les principaux facteurs — comment faire d'ailleurs si les populations ne disposent que du charbon de bois pour garantir un repas chaud alors qu'il n'y a pas d'alternative énergétique ?- ; en Asie du Sud-Est, c'est, bien sûr, la production de l'huile de palme qui est la cause principale.

La déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers sont responsables de 11 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial (non seulement la déforestation nous

prive de la couverture forestière dont la planète a besoin, mais encore elle ajoute au réchauffement!). Pour mémoire, c'est l'Afrique qui a présenté la perte nette de superficie forestière la plus élevée entre 2010 et 2020.

Les incendies de forêts ravageurs qu'ont connus plusieurs pays en 2019 et 2020, ont également mis en lumière l'extrême vulnérabilité des forêts aux conséquences du changement climatique.

Plus de 100 millions d'hectares de forêts souffrent de diverses agressions liées aux changements climatiques dont les méga-incendies, mais aussi les ravageurs, maladies, espèces envahissantes, sécheresses et événements climatiques extrêmes. Ces menaces sont amenées à augmenter rapidement dans les années à venir avec l'augmentation des températures et l'aggravation du changement climatique. Elles appellent à une réponse coordonnée et urgente pour la protection et la gestion résiliente de ces écosystèmes.

Ce constat est alarmant car nous nous approchons, chaque jour un peu plus, du point de non-retour que j'ai déjà évoqué, dont les conséquences pour le climat et la biodiversité sont graves.

Je veux saisir l'occasion pour rappeler à cet égard le sens de l'action de la France et de ses partenaires membres de l'Alliance pour la Préservation des Forêts tropicales et humides, en liaison avec les agences concernées des Nations unies.

L'Alliance, dont j'ai assuré la création et la facilitation depuis 2019 et jusqu'au printemps dernier, est une coalition ouverte de pays partageant les mêmes ambitions pour les forêts tropicales.

Lancée à l'initiative de la France, l'Alliance est une coalition d'affinitaires. C'est donc essentiellement une initiative politique qui vise à soutenir les mécanismes internationaux et multilatéraux existants, et non à les remplacer ou à les dupliquer, en particulier les mécanismes du système des Nations unies. Très « 21e siècle », elle n'a ni secrétariat, ni structure, ni budget : sa légitimité réside dans l'engagement au plus haut niveau des pays membres dans tous les forums internationaux pour le climat et la biodiversité. Elle participe – certes modestement - à la relance et à la rénovation du multilatéralisme au service de la planète.

L'Alliance que j'ai mise en place à la demande d'Emmanuel Macron, est avant tout une ambition commune, forte des actions nationales de ses États-membres. Elle a vocation à dialoguer et agir étroitement avec les secteurs concernés de la société civile — j'ai dit que je reviendrai ultérieurement sur ce point - ainsi qu'avec les collectivités territoriales dans les pays concernés.

Avant de présenter brièvement cette Alliance, permettez-moi de lire devant vous un extrait du préambule de sa Charte fondatrice, adoptée en juillet 2020, car il définit le cadre de son action :

« Les forêts du monde sont un des éléments les plus précieux de notre patrimoine commun. Avec l'air, l'eau et la terre qui les font vivre, les forêts régulent le climat et accueillent la majeure partie de la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales et les forêts tropicales humides¹ en particulier sont une source de richesse pour les pays qui en sont dotés et une responsabilité commune pour tous les membres de cette Alliance. Elles représentent les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales qui vivent de et dans la forêt. Elles constituent un trésor pour l'humanité qui n'a d'autre choix que de les protéger.

Il est essentiel de mettre fin rapidement à la destruction de la nature pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, ceux du cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020 (...), ainsi que les Objectifs de Développement Durable. L'opinion publique en a de plus en plus conscience, et cela se répercute sur les engagements des entreprises et les objectifs des politiques publiques.

Malheureusement, cette prise de conscience ne se traduit pas encore suffisamment par des actions concrètes : le rythme mondial de perte brute de la couverture forestière reste alarmant². »

Initiée dans le contexte des incendies de forêt dramatiques d'août 2019, notamment en Amazonie, puis officiellement lancée un mois après en marge de l'AGNU par le président de la République et certains de ces homologues (Chili, Colombie et RDC notamment), l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides a des objectifs clairs, au nombre de six :

- ▶ préserver la biodiversité et le climat ;
- ▶ prévenir d'abord et lutter ensuite contre les incendies et les activités illégales, souvent liés ;
- ▶ développer des chaînes de valeur durables visant à responsabiliser producteurs et consommateurs ;
- ▶ donner toute leur place aux « parties prenantes » les populations autochtones et les communautés locales, les collectivités territoriales, les agriculteurs, les entreprises, les ONG, les chercheurs... afin de préserver durablement les sols et les forêts ;
- ► faciliter la coopération régionale et internationale, multilatérale notamment ;
- et ▶adopter des comportements transparents et responsables dans la gestion des grandes forêts humides.

Pour atteindre ces objectifs, l'Alliance s'est fixée trois missions concrètes et prioritaires :

- 1. servir de plateforme entre les pays des grands massifs forestiers afin d'échanger des bonnes pratiques et obtenir une vision concertée des problématiques qui leur sont propres ;
- 2. répertorier l'ensemble des initiatives publiques et privées concernant les forêts, de manière à ce qu'elles soient cohérentes avec les six objectifs énoncés ci-dessus ;

¹Le terme de « forêts tropicales » désigne principalement toutes les formes de forêts tropicales.

²Rapport d'étape de la Déclaration de New York sur les Forêts, 2015. Evaluation des ressources forestières mondiales, FAO, 2020

et, enfin, - 3. prévenir les crises touchant les forêts (feux, épidémies...) en préparant les pays forestiers, et notamment les plus vulnérables, à y répondre plus rapidement grâce à une solidarité internationale mieux structurée et donc plus efficace.

*

Quand je l'ai quittée, l'Alliance était forte de 32 États membres forestiers et bailleurs sur 5 continents et d'un membre associé³, la Commission européenne.

Un effort parallèle a en effet été mené à bien à Bruxelles et Strasbourg avec l'adoption le 9 juin 2023 d'un règlement interdisant <u>la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020</u>.

Un geste considérable qui dans le monde place l'Union européenne <u>à la pointe de la préservation des forêts tropicales.</u>

Le champ d'application du texte couvre sept commodités : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que leurs produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois, le papier imprimé.

La traçabilité et la transparence sont au cœur du dispositif proposé afin de faire de la durabilité des chaines d'approvisionnements une nouvelle norme. Les entreprises concernées par le règlement (opérateurs et commerçants) auront l'obligation de réaliser une « diligence raisonnée » en amont de l'exportation ou de la mise sur le marché de leur produit afin de donner les informations suffisantes pour garantir que le produit comporte un risque nul ou négligeable de déforestation.

Ce dispositif réglementaire contribuera en principe à mettre un terme à une part considérable de la déforestation et de la dégradation des forêts à l'échelle mondiale et partant, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la perte de biodiversité.

Pour être complet, on ne peut pas ne pas signaler le risque que cette réglementation sans équivalent amène des producteurs à chercher et trouver des débouchés sur des marchés moins exigeants... Notre élan vertueux pourrait alors avoir des effets pervers en termes d'efficacité.

Avant de poursuivre, un mot quand même sur les grands absents de l'Alliance :

Etats-Unis et Brésil en Amérique (expliquer)

Chine et Inde et Indonésie et Malaisie en Asie (expliquer).

*

³ Par ordre d'adhésion : France, Gabon, Mexique, Paraguay, Chili, Bolivie, Luxembourg, Espagne, Philippines, Pays-Bas, Colombie, Costa-Rica, République démocratique du Congo, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Congo, Côte d'Ivoire, Maroc, Sainte-Lucie, Grèce, Slovénie, Belgique, Danemark, Norvège, Panama, Roumanie, Honduras, Italie, Kenya, Papouasie Nouvelle-Guinée et Chypre. Partenaire associé : Commission européenne.

L'engagement de la France en faveur des forêts est particulièrement fort en Afrique, notamment dans le bassin du Congo. La France soutient la convergence des politiques forestières des pays de la région du bassin du Congo au travers de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), et du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) qui coordonne l'action des bailleurs, des ONG, des entreprises et des centres de recherche en soutien à la COMIFAC.

La France a également soutenu dès 2015 l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI ou *Central African Forest Initiative*) et s'est associée à son financement pour un montant de 12 millions d'euros jusqu'en 2021. CAFI est une initiative multi-bailleurs qui réunit l'Allemagne, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Union européenne, la Belgique et la Corée du Sud. Elle porte sur 6 pays d'Afrique Centrale: la République Démocratique du Congo (RDC), le Gabon, la République du Congo, le Cameroun, la République centrafricaine, et la Guinée Équatoriale. L'initiative dispose d'un fonds avec un engagement de 737 millions de dollars jusqu'en 2025. Cette initiative cible toutes les causes de la déforestation et accompagne les réformes politiques nécessaires dans chacun de ces secteurs: agriculture, foresterie, mines et infrastructures, gouvernance, foncier, démographie, énergie. Elle répond conjointement à un double objectif de réduction de la déforestation et d'amélioration des conditions de vie des populations, dans une démarche de développement rural durable à impact atténué sur les forêts.

*

L'Alliance, cette réglementation européenne, le *One Forest Summit* qui a concrétisé notre engagement pour la forêt africaine, en mars dernier à Libreville, sont des initiatives qui nous engagent :

La France est en effet un pays bailleur et consommateur, c'est aussi un pays forestier. En Guyane, elle doit être exemplaire et lutter, en particulier, contre l'orpaillage illégal en travaillant étroitement avec ses voisins immédiats, le Brésil, le Surinam et le Guyana.

Pour décliner cet engagement, le gouvernement a consolidé les contributions financières et notre coopération est désormais mieux coordonnée et cohérente avec nos objectifs.

Par ailleurs, la France a été le premier pays à se doter d'une Stratégie nationale pour la Lutte contre la Déforestation importée (la SNDI): un mécanisme qui réunit autour de la même table, présidée par le ministre de la Transition écologique, les services de l'État, le secteur privé concerné, en particulier les filières cacao, café, bois et huile de palme, et les parties prenantes de la société civile. Ce dialogue est sérieux, opérationnel et garantit aux consommateurs qu'ils ne participent pas à la déforestation dans des pays lointains.

•

Pour conclure, je voudrais revenir, ainsi que je l'ai annoncé, sur la participation de société civile aux négociations internationales sur le climat, la biodiversité et, en particulier, sur les questions forestières, car elle me semble être une caractéristique notable.

Les négociations internationales sur les bouleversements climatiques sont probablement le cadre multilatéral où la société civile, c'est-à-dire tout organisme non lié organiquement aux États, est la plus intégrée. Cette réalité s'est inscrite naturellement dans l'esprit de la Convention d'Aarhus et s'est construite sur la mobilisation des organisations non gouvernementales depuis la Conférence de Rio en 1992 et sur le choix des Nations unies de renforcer, conférence après conférence, ses relations avec la société civile dans sa diversité. Ces liens sont institutionnalisés.

Rappel: la Convention d'<u>Aarhus</u> sur l'<u>accès à l'information</u>, la <u>participation</u> du public au processus <u>décisionnel</u> et l'accès à la justice en matière d'<u>environnement</u>, a été signée le 25 juin 1998 par trente-neuf États¹, et constitue un accord international visant la « démocratie environnementale ».

Ainsi, chaque réunion de la Convention cadre des NU sur les changements climatiques fait l'objet d'une réunion « des points focaux » avec son Secrétaire exécutif. Ces points focaux sont les représentants reconnus des neuf « piliers » ou groupes majeurs de la société civile : ONG, entreprises, syndicats, chercheurs, agriculteurs, femmes, jeunes, collectivités territoriales, peuples/communautés autochtones.

Leur présence, respectueuse de la souveraineté des parties - qui, in fine, sont assises à la table de négociation -, préfigure l'émergence de ce que j'appelle un « multilatéralisme participatif »... où les diplomates et négociateurs retiennent toute la part de souveraineté qui est la leur, mais après un échange avec une société civile organisée, qui est à la fois très raisonnable, très responsable et qui fait un travail formidable de cristallisation des termes des accords internationaux, donc, qui en principe contribue à garantir dans les faits <u>leur efficacité</u>. Pour terminer, j'ajouterai une seule réserve : cette participation des parties prenantes n'a de sens que si leurs représentants sont légitimes.

Il est donc important que leur légitimité découle, d'une façon ou d'une autre, d'un processus représentatif démocratique ou collégial authentique : leur acceptation ne sera valide qu'à cette condition.

Voici donc ce que je voulais vous dire ce soir avant de répondre à vos questions éventuelles : pour une planète durable, les nations et les peuples doivent être unis afin de préserver cette part essentielle de leur patrimoine et de leur souveraineté qui est aussi un héritage commun de l'humanité. Le dire revient à prendre conscience de la complexité de l'équation que nous devons réduire sans que cet arbre-ci cache ces forêts-là.

Merci.